

## COMMUNIQUE

### **Gestion de l'eau – Irrigation Abrogation mesures de limitation des prélèvements agricoles**

#### **Pour le sous-bassin de la Clouère :**

Considérant la mise en œuvre des seuils de gestion pour la période estivale depuis le lundi 18 juin 2018, et la proposition de la DDT de la Vienne, les mesures de limitations des prélèvements d'eau à usage d'irrigation sont levées pour les prélèvements agricoles rattachés à l'indicateur de Chateau-Larcher à partir de jeudi 21 juin 2018 à 8 heures.

Conformément à l'arrêté cadre, la préfète a signé le 20 juin 2018, un arrêté dans ce sens.